

Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | GÉNÉRAL

N° 3, 19 juillet 2018

PROGRAMME DE RECYCLAGE DES CONTENANTS VIDES DE PESTICIDES ET DE FERTILISANTS

Jusqu'en octobre prochain, vous êtes invité à éliminer tous vos contenants vides de façon sécuritaire en participant au Programme de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants. De plus, au Québec, AgriRÉCUP ajoute à son offre de service la collecte des gros sacs de fertilisant de 500 à 1 000 kg. Pour obtenir tous les détails, consultez le site Web d'[AgriRÉCUP](#).

En rapportant vos contenants vides chez votre détaillant participant, vous réduisez votre empreinte écologique à la ferme tout en vous assurant qu'ils sont éliminés de façon sécuritaire. Lancé en 1989 par l'industrie de la protection des cultures, le programme de recyclage des contenants vides joue un rôle clé dans la protection de l'environnement. Pour trouver le point de collecte le plus près de chez vous, voir la [carte des sites de collecte](#).

Petits contenants (23 L ou moins) : **Rincez** trois fois ou sous pression afin qu'aucun produit ne soit perdu. Pour obtenir des directives plus détaillées, veuillez consulter les procédures standards de rinçage des contenants. **Enlevez** les bouchons et les livrets d'instructions. Ils peuvent être éliminés avec vos déchets usuels. L'anse en métal que l'on retrouve régulièrement sur les chaudières de fertilisants devrait être enlevée. **Rapportez**.

Réservoirs et barils de pesticides en vrac non consignés : Les vider et les **rincer** si possible. Sinon, assurez-vous qu'il ne reste pas plus qu'un pouce (2,5 cm) de produit. Si non rincé, assurez-vous que le contenant est convenablement **scellé** avec tous les bouchons et toutes les fermetures en place. **Rapportez**.

Contenants de pesticides en vrac consignés (plus de 23 L) : **Rapportez** ces contenants au point de vente.

Sacs de semences, de fertilisants et de pesticides : **Procurez-vous gratuitement** des sacs de recyclage chez votre détaillant de produits agricoles ou chez votre vendeur de semences. **Videz** les sacs complètement. **Placez** les petits sacs vides (jusqu'à 100 kg) dans le sac de recyclage et refermez-le bien. Pliez les gros sacs (>100 kg, habituellement 500 kg ou 1 000 kg) en paquet de cinq ou six. **Rapportez** les sacs chez votre détaillant.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Louise Thériault, agronome (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.